

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

\*  
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand  
17390 LA TREMBLADE

\*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2018**

**AFFICHÉ LE 09 NOVEMBRE 2018**

CS-181107-03

*Nombre de membres :*

- En exercice : 14  
- Présents : 12  
- Absents : 02  
- Pouvoirs : 00

**CS-181107-03 DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

L'an deux mil dix-huit, le sept novembre à neuf heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le trente et un octobre deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

**LES PRÉSENTS :**

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) ..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) ..... Conseil départemental
- Mme. Ghislaine GUILLEN (S)  
Suppléante de M. Pascal FERCHAUD (T) .... Conseil départemental
- Mme. Fabienne AUCOUTURIER (T) ..... Conseil départemental

**En présence de :**

- M. CHEVALIER Pierre-Yves ..... Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

**LES ABSENTS EXCUSES :**

- M. Vincent BARRAUD (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET (T) ..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes

° ° ° °

**Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger**

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE  
COMITE SYNDICAL DU 07 NOVEMBRE 2018.**



**CS-181107-03 DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4 pour les services publics à caractère industriel et commercial,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Considérant que l'amortissement selon l'instruction comptable M4 commence à compter de l'année d'entrée du bien dans le patrimoine,

Considérant que le Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre a acquis des biens depuis sa création,

**LE COMITE SYNDICAL**

- après en avoir délibéré,

**D É C I D E**

1°) de retenir les durées d'amortissement des immobilisations dans le cadre du budget principal comme suit :

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

Logiciels	2 ans
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	5 ans
Frais d'études non suivies de réalisation et frais d'impression	5 ans
Autres subventions d'équipement :	
-aux organismes publics	15 ans
-aux organismes privés	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Bien de valeur inférieure à 1 500 €	1 an
Matériel informatique : imprimante- traceurs	2 ans
Matériel informatique : ordinateurs	3 ans
Photocopieurs	4 ans
Autre matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel nautique	5 ans
Matériel de secours	5 ans
Autres matériels	5 ans
Véhicules	5 ans
Matériel technique	7 ans
Mobilier	10 ans
Terre-pleins avec revêtement	10 ans
Travaux d'aménagement	10 ans
Construction d'appontement en bois traditionnels	10 ans
Engins de manutention terrestre	10 ans
Matériel industriel	10 ans
Ouvrages de stabilisation traditionnels	10 ans
Ouvrages d'accostage flottants	15 ans
Construction de cabanes en bois traditionnelles	20 ans
Bâtiments d'exploitation	20 ans
Bâtiments administratifs	25 ans
Ouvrages d'accostage fixes	30 ans
Infrastructure de protection du plan d'eau (digue, quai)	30 ans
Infrastructure portuaire	30 ans

2°) d'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

PLACE FAUCÉ-MARCHANT  
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU